

**Province de Québec, le 3 mai 2016**  
**Municipalité La Rédemption.**



Lundi le deux (2) mai 2016 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption

Étaient présents, madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame la conseillère Patricia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Sont absents, M. Hervé Lavoie, maire, ainsi que les conseillers Jonathan Deschênes et Michaël Langlois.

Tous formants quorum sous la présidence de madame Madeleine Perreault, maire suppléant.

Madame Nadine Roussy directrice générale . était aussi présente.

**1-2 16-106 Ouverture de la séance**

Madame la pro- maire ouvre la séance par un moment de réflexion et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. À la suite de la lecture de l'ordre du jour. La maire suppléante proclame le déclaration de la santé mentale.

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour

\_\_\_\_\_  
**Maire suppléant**

\_\_\_\_\_  
**Dir. gén.**

**3. 16-107 Lecture et adoption des procès-verbaux**

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu les copies des procès-verbaux de la séance régulière et spéciale du 4, 12 et 26 avril , la directrice générale demande une dispense de lecture de ceux-ci. Sur proposition monsieur Simon-Yvan Caron résolu à l'unanimité d'adopter les dits procès-verbaux, tout en laissant l'item «Affaires nouvelles ouvert».

\_\_\_\_\_  
**Maire suppléant**

\_\_\_\_\_  
**Dir. gén.**

**4. Acceptation des comptes**

AGENCE DES DOUANES ET REVENU CANADA	REMISES DU MOIS	2 377,68
AGENCE DES DOUANES ET REVENU CANADA	REMISE DU MOIS	3 228,27
AIR LIQUIDE	ACETYLENE	7,48
AIR LIQUIDE	CYLINDER LEASE ANNUEL	86,92
ALARME 911 RIMOUSKI INC.	SERVICE DE SURVEILLANCE 12 MOI	233,86
AUTO PARTS PLUS USI-RIMOUSKI	ANTIFREEZE GRADER	135,94
BELL MOBILITÉ	CELLULAIRE-PADGET	97,15
BIOLOGIE AMENAGEMENT BSL INC.	ANALYSE EAU POTABLE	411,73
BIOLOGIE AMENAGEMENT BSL INC.	ANALYSE EAUX USÉES	210,37
BPR GROUPE-CONSEIL	HONORAIRES PROF. EAU POTABLE	251,51
CARQUEST	BOLT	10,35
CARQUEST	FRAIS DE CT AU 31 JANVIER	9,29
CARQUEST	FRAIS DE CT AU 29 FÉV.	2,12
CARQUEST	VAL 505841 x 8 GARAGE	124,45
CARTE DE CRÉDIT VISA	SUCRE, LAIT, BÂTONNETS, BONBON	31,36
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	INSPECTION INTER	1 497,54
CITI COMMERCE SOLUTIONS	ACHAT BTES PAPIER (30)	1 401,02
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	ADAPTATION PROG. AÎNÉS	287,44
DÉPANNEUR CHEZ TI-NOIR INC.	ESSENCE ET FOURNITURE	842,23
DICKNER INC.	GANTS, LUNETTES GARAGE	26,30
éQT4	CONTRAT EXERC. ÉQUITÉ SAL.	459,90
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	INTERRUPTEUR LOADER	112,14

ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	JOINT, FILTRE, RACCORD BACCO	135,74
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	BARRE POUR LAME GRADER	61,17
FLEURISTE DESJARDINS ENR.	FLEURS SEM. SEC (2)	50,48
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION 23 MARS	4,00
GRADER'S PRO	POMPE À EAU GRADER	262,89
GROUPE CCL	Chèque annulé: C1600089	- 714,18
GROUPE CCL	CHÈQUES LASER	480,32
HYDRO QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	250,92
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	ATTACHÉ CAISSE , CRAYON....	50,87
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	TIMBRE-DATEUR	6,31
JEAN-MARC DESCHÊNES	REPAS FORM.13 AVRIL, JM ET CAR	32,42
L'AS DU CAMION 2000 INC.	COUVERTURE CAMION VIDANGE	117,22
L'AS DU CAMION 2000 INC.	VIS À ROND CHARRUE	14,32
L'AS DU CAMION 2000 INC.	CT SUR FACT. 72257	- 121,49
L'AS DU CAMION 2000 INC.	SUPPORT MOTEUR, SEAL 2E DIFFÉ	507,98
L'AS DU CAMION 2000 INC.	BARRURES CHARRUE	12,67
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	FLAG POUR CHEMIN	26,44
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	540,81
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	540,81
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	1 012,63
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE RANG 8	540,81
LE CENTRE DE RENOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE RANG 8	540,81
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	CLOUS	4,10
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	TUBE RALLONGE ÉVIER CUISINE	7,57
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	ROUE POUR BAC ROULANT	33,53
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	PAYÉ EN TROP	- 22,63
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PAYÉ EN OCT. ET DÉC.	- 1 896,48
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE GARAGE	527,28
LES PETROLES B.S.L. S.E.C.	PROPANE BUREAU	844,20
MACPEK INC	LUMIÈRE ROUGE, CONNECT. 3 BRIN	28,70
MACPEK INC	LEVIER, BOYAU AIR CHARRUE	435,71
MADAME GISÈLE HALLÉ	ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES	950,00
MADELEINE PERREAULT	KM CLD, MRC, ST-CLÉO	81,85
MARTIN TURCOTTE	REMBOURSEMENT TAXE ORDURE	273,00
MICHELINE LAVOIE	KILOMÉTRAGE Ô POT. 310.2 KM	127,18
MINISTÈRE DU REVENU	REMISES DU MOIS	5 497,38
MINISTÈRE DU REVENU	REMISE PAL	264,00
MINISTÈRE DU REVENU	REMISE DU MOIS	7 341,38
MINISTÈRE DU REVENU	REMISE MENSUELLE	211,20
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	SOLDE D'Û	217,17
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	PROJ. ÉTUD. CASERNE	463,53
MRC DE LA MITIS	FRAIS POUR RÉVISION	31,65
MRC DE LA MITIS	TÉL. IP 1ER TRIMESTRE 2016	456,91
MRC DE LA MITIS	QUOTE-PART MARS 2016	15 156,99
MRC DE LA MITIS	ÉVALUATION MAJ	4 956,49
PELOQUIN JOSÉE	CONCIERGERIE AVRIL 2016	850,00
RESTO HYDRAULIQUE	FITTING, HOSE, BACCO	179,46
ROULEAU MAGASIN GÉNÉRAL	BOTTES DE TRAVAIL, ESS-TOUT	139,80
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCES AUTOMOBILE QC	ENREGISTREMENT MACHINERIE	903,24
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,15
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,15
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,15
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,15
STEEVE LÉVESQUE	KM OPÉRATEUR EAUX USÉES	68,15
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	5 PQTS TIMBRES (x10)	48,87
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	MÉDIA-POSTE NOUV. CALENDRIER	38,15
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	LETTRE RECOMMANDÉE	11,50
SYLVIE TREMBLAY, SEC. TRÉS. ADJ.	3 LIVRETS DE TIMBRES	29,32
TÉLÉ COMMUNICATION DE L'EST	ACCÈS SERVICE INCENDIE 01-05	88,25
TELUS COMPTES À PAYER	FAX MARS 2016	256,55
TELUS COMPTES À PAYER	FAX MARS	131,03
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	ABRASIF JANV. FÉV.	6 539,52
TREMBLAY BOIS MIGNEAULT LEMAY	SERV. 1ERE LIGNE, 1ERE TRANCH	676,41
URBA-SOLUTIONS	ÉMISSION DES PERMIS AVRIL	779,82

URLS	ADHÉSION 2016-2017	75,00
ZÉNON SOUCY	LOCATION MACH. NETT. FOSSÉ	126,47

## Comptes d'avril 2016

Salaires nets : 18 employés	63 403,85\$
Intérêts marge de crédit	19 570,00\$
Prêt camion citerne (intérêts)	321,73\$
	678,12\$

Total des comptes : **83 973,70\$**

Salaires nets : 18 employés	19 570,00\$
Intérêts marge de crédit 4	321,73\$
Prêt camion citerne( intérêts)	678,12\$
Chèques en ligne déjà payés	21 515,98\$
Chèques manuels déjà payés	28 143,55\$

**Total: 70 229,38\$**

## Reste à payer : **14 983,50\$**

Solde des comptes

# 600180 : 72 299,01\$ en date du 30 avril 2016

Marge de crédit 4: 321,73\$

Prêt 2 Camion citerne : 678,12\$ Solde : 216 197,02

Visa : 0\$

Nadine Roussy, dir. gén.

30 Avril 2016

- 16-108 **Acceptation des comptes**  
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, appuyé à l'unanimité, d'accepter les comptes du mois.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Dir. gén.

- 5. **Correspondance**

- 6. 16-109 **MRC de La Mitis**  
Sur proposition de monsieur Michael Langlois, conseiller, appuyée et résolu à l'unanimité de payer la facture "Évaluation / Mise à jour" au montant de 4 688.01\$

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Dir. gén.

- 7. 16-110 **Bibliothèque: demande de contribution**  
Sur proposition de madame Patricia Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité de versé à la bibliothèque municipale la contribution annuelle de 300\$.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Dir. gén.

- 8. 16-111 **École le Mistral: demande don Gala Méritas**  
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron appuyée à l'unanimité par le conseil municipal de La Rédemption de verser un don de 50\$ pour le gala méritas de l'école Le Mistral.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Dir. gén.

- 9. 16-112 **Ministère des Forêts,Faunes et Parcs**  
Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes, conseiller, appuyé et résolue à l'unanimité de renouveler le plan d'aménagement de La

Municipalité de La Rédemption. Par contre celle-ci retire de son plan le lot 9 du rang 4.

\_\_\_\_\_  
**Maire suppléant**

\_\_\_\_\_  
**Dir. gén.**

**10. 16-113                      Modification du règlement 911**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

**RÈGLEMENT 2016-03**

**Règlement numéro 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

POUR CES MOTIFS, Sur proposition Jonathan Deschênes et résolu unanimement que :

Le conseil municipal de La Rédemption décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1 « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

2. « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2o du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté Adoption : 2 mai 2016  
Publication : 3 mai 2016  
Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> août 2016

---

Maire suppléant

---

Directrice gén., greffière

11. **16-114**                      **Renouvellement adhésion 2016 villes et villages**  
Sur proposition de madame Patricia Lavoie, conseillère, appuyée et résolue à l'unanimité de payer l'adhésion saison 2016-2017 (Unité régionale de loisir et de sport) au montant de 75\$.

---

Maire suppléant

---

Dir. gén.

- 12- **16-115**                      **Convention soutien aux organismes**  
**MRC -Municipalité**

ATTENDU QUE la MRC a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires et que par cette dernière, la MRC peut, si elle le désire, confier à un comité qu'elle désigne à cette fin et suivant les conditions et les modalités qu'elle détermine, la sélection des bénéficiaires de toute mesure d'aide financière qu'elle élabore dans le cadre de l'entente

ATTENDU QUE La MRC désigne sur territoire de la Rédemption comme gestionnaire de la de l'aide financière de L'entente relative au Fonds de développement des territoires, la municipalité de la Rédemption

Par conséquent, Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité signe la **CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE VOLET « SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX**" et nomme signataire de l'entente madame Madeleine Perreault-, maire suppléante

---

Maire suppléant

---

Dir. gén.

13. **MENTION**                      **Gros rebus**  
La collecte des gros rebus se fera mercredi jeudi 1-2 juin 2016.  
Les gens donnent leur nom au bureau avant le mardi 30 mai. Les gros rebus ramassés sont des rebuts de maison comme électroménagers ou vieux meubles, pas de pneu, de vieux matériaux de construction, etc...  
Un média poste sera envoyé dans le courrier.

---

Maire

---

Dir. gén.

- 14.- **16-116**                      **Représentant municipal SERM;**  
Sur proposition de Madame Patricia Lavoie , conseillère, appuyé à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption nomme comme représentant municipal lors de AGA de la SERM, à Saint-Moise le 6 mai, le conseiller Jean-Yves Deschênes. .

---

Maire

---

Dir. gén.

15. **16-117**                      **Commentaire PAFIO MRNF**

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique du PAFIO 2016-17 du Bas-St-Laurent , unité 012-53. Dans le secteur du rang 10 Massé. La municipalité de La Rédemption a jusqu'au 5 mai pour vous faire parvenir ses commentaires;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de La Rédemption est dévitalisée que son économie est précaire que sa faculté de payer est très limitée, que ses dépenses sont prévues et bien encadrés ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de la Rédemption met de l'effort, de l'énergie et beaucoup d'enthousiasme afin de développer son potentiel territoriale;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de la Rédemption à déjà a son actifs des réalisation de développement par l'apport de projet récré touristique quatre saisons ,

CONSIDÉRANT QUE La municipalité considère que les traitements sylvicole envisagés sont justifiables;

CONSIDÉRANT QUE la voirie projetée sur les lots 46 à 50 du rang 10 pour les traitements sylvicoles vient à l'encontre des réalités du milieu rédemptois ;

CONSIDÉRANT QUE si la voie d'accès désignés du ministères demeure la même, les bois récoltés transiteront par la pourvoirie du Lac Métis et ensuite la majeure partie des récoltes par le rang 8 de la Rédemption;

CONSIDÉRANT QUE le rang 8 n'a pas la structure nécessaire pour supporter de circulation de véhicule lourd. Le tracé rang 8 est déjà très achalandés par le transport forestier provenant des travaux effectué sur le territoire de la pourvoirie du Lac Métis;

CONSIDÉRANT QUE à chaque année des demande subventions sont demandées au ministères des Transports ainsi que dans l'enveloppe discrétionnaire du ministre par le biais du député et parfois obtenue pour effectué des travaux d'urgence de le rang 8 et que les sommes injectés ne représente quelques 2 à 4 pourcent des sommes nécessaires à l'obtention d'un chemin carrossable, sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports a confié à la MRC de La Mitis La confection du Plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL) et que dans ce plan le rang est considéré réfection complète majeures et demande un investissement de quelque million de dollars.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de la Rédemption à signée avec le ministère de L'Énergie et des Ressources une entente afin de construire une chemin d'accès au Terres publique, sur une servitude leurs appartenant sur le lot 64 du rang 9;

CONSIDÉRANT QUE la constructions du chemin d'accès aux terres publiques est produite à plus de quatre vingt quinze pourcents municipalité de la Rédemption à signée avec le ministère de L'Énergie et des Ressources une entente afin de construire une chemin d'accès au Terres publique, sur une servitude leurs appartenant sur le lot 64 du rang 9;

CONSIDÉRANT QUE la voie d'accès du rang 9, par ou le transport forestier pourrait transiter est selon l'avis de la

municipalité, le meilleur chemin ayant le moins de coûts direct à la communauté du à l'entretien pour le volume de transport prévus (voir plan en annexe)

**Par conséquence sur proposition de tous les conseillers présent à savoir *Michael Langlois Madeleine Perreault , Simon-Yvan Caron, Patricia Lavoie, Jonathan Deschênes et Jean-Yves Deschênes appuyés et résolues que le conseil de La municipalité de La Rédemption demande au MFFP de modifier son tracées de voirie en fonction de celui suggéré par la municipalité afin d'assurer le développement, l'économie et de devenir un partenaire avec le ministère des transports dans l'amélioration d'une infrastructure routière plus que nécessaires aux citoyen de La Rédemption***

---

**Maire suppléant**

---

**Dir. gén.**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **16- 16-118                      Circulation locale seulement**

Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité que le conseil autorise le transport de camion forestier pour la livraison locale seulement dans le rang 8 et le rang 3. Que tout autre transport forestier pour relier a une municipalité n'est pas permis par ces deux rangs.

---

**Maire suppléant**

---

**Dir. gén.**

### **17. 16-119                      Demande d'appui**

Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes conseiller, , appuyée et résolue à l'unanimité que le conseil demande l'appui des municipalité limitrophe de Saint-Charles Garnier et de Saint-Cléophas afin de régler le transport forestiers dans les rang 3 et 8. La surcharge de transport endommage sérieusement la structure des chemins.

---

**Maire suppléant**

---

**Dir. gén.**

### **18.                                      Période de questions**

### **19. 16-120                      Fermeture de l'assemblée**

Après la période de questions, il est proposé par monsieur Michael Langlois résolu à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 21h05.

---

**Madeleine Perreault  
Pro-maire**

---

**Nadine Roussy  
Directrice générale**

Étaient présent à la séance du conseil:

M. Jean-Claude Mongeon, M. Donald Chassé, Mme Nicole Lizotte, M. Raynald Bérubé, Mme Brigitte Lévesque, Mme Micheline Lavoie, M. , M. Victor Gagnon, , Magella Perreault, Nicole Chamberland M. Jean-Baptiste Pruneau, , M. Simon Chassé, Mme Carmen Morissette, Justin Ross-Côté, Mario Perreault, Lise Morissette